



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-379 quater**

**Publié le 06 octobre 2021**

# **SOMMAIRE**

## **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE**

Décision portant délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à M. Arnaud JANSEN, Directeur Immobilier et Patrimoine de la CCI Locale Littoral Hauts-de-France, et en cas d'empêchement à M. Fabrice GILLET, Directeur Exécutif de la CCI Locale Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer l'acte notarié d'apport d'immeuble à la SCI Littoral Hauts-de-France

## **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté portant désignation des membres des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) siégeant en formation conjointe - DREETS des Hauts-de-France-

Arrêté portant désignation des membres des comités techniques de service déconcentré (CTSD) siégeant en formation conjointe- DREETS des Hauts-de-France-

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 16 avril 2020, approuvant l'apport de l'immeuble sis 16-18 rue Ravisse à Calais (cadastré XB 46) pour une valeur de 228 000 euros au capital de la SCI Littoral Hauts-de-France,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Arnaud JANSEN**, Directeur Immobilier et Patrimoine de la CCI Littoral Hauts-de-France, établissement de la CCIR Hauts-de-France, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Fabrice GILLET**, Directeur exécutif de la CCI Littoral Hauts-de-France à l'effet de signer l'acte notarié d'apport dans les conditions énoncées dans la délibération ci-dessus citée et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 30 septembre 2021

**Philippe HOURDAIN**





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités**

**Arrêté portant désignation des membres des comités d'hygiène, de sécurité  
et des conditions de travail (CHSCT) siégeant en formation conjointe  
- DREETS des Hauts-de-France -**

**Le président du CHSCT DREETS Hauts-de-France**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment l'article 64 ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-521 du 13 mai 2011 portant création de comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations, notamment son article 27 ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2011 relatif à la composition des comités d'hygiène et de sécurité régionaux et spéciaux institués au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2011 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institués au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et modifiant l'arrêté du 13 mai 2011 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institués au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2014 portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et de chaque Directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2018 portant modification de l'arrêté du 16 juillet 2014 portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et de chaque directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2019 portant modification de l'arrêté du 10 février 2015 portant création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité auprès de chaque directeur régional et directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu la décision du 19 décembre 2018 établissant la liste et le nombre de sièges des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants et fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institué au sein de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 4 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant nomination de M. Patrick OLIVIER sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

### Arrête

**Article 1 :** Sont désignés représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France et de la direction régionale de la cohésion sociale des Hauts-de-France, siégeant en formation conjointe conformément aux dispositions de l'article 27 du décret du 9 décembre 2020 susvisé :

#### Au titre de leur mandat au CHSCT de la DIRECCTE des Hauts-de-France

En qualité de **membre titulaire** :

- Mme Annie VAN POUCKE, désignée par le SYNTEF CFDT
- M. Rémy BELLOIS, désigné par l'UFSE CGT
- M. Alain PLACET, désigné par FO
- M. Olivier WILLERS, désigné par SUD Solidaires
- Mme Nathalie ZAYONNET, désignée par SUD Solidaires
- M. Thierry DAVERGNE, désigné par l'UNSA ITEFA

En qualité de **membre suppléant** :

- Mme Catherine POMMART, désignée par le SYNTEF CFDT
- M Ilias SABRI, désigné par l'UFSE CGT
- Mme Céline BELLAMY, désignée par FO
- Mme Sylvie TOXÉ, désignée par SUD Solidaires
- M. Eric VERHAEGHE, désigné par SUD Solidaires
- Mme Marie-Hélène VIDAL, désignée par l'UNSA ITEFA

**Au titre de leur mandat au CHSCT de la DRCS des Hauts-de-France :**

En qualité de **membre titulaire** :

- Siège vacant, à désigner par l'UNSA
- Siège vacant, à désigner par l'UNSA
- Siège vacant, à désigner par l'UNSA
  
- Mme Bénédicte GUIBARD, désignée par la CFDT
- Mme Francesca DOS SANTOS, désignée par la CFDT
  
- M Moussa ALLEM, désigné par la CGT

En qualité de **membres suppléants** :

- Siège vacant à désigner par l'UNSA
- Siège vacant à désigner par l'UNSA
- Siège vacant à désigner par l'UNSA
  
- Mme Nathalie NGUYEN désignée par la CFDT
- Siège vacant, à désigner par la CFDT
  
- Mme Marina EL ABJANI désignée par la CGT

**Article 2** : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Fait à Lille, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Directeur régional



Patrick OLIVIER



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités**

**Arrêté portant désignation des membres des comités techniques de service déconcentré (CTSD)  
siégeant en formation conjointe  
- DREETS des Hauts-de-France -**

**Le président du CTSD DREETS Hauts-de-France**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations, notamment son article 27 ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2014 modifié portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et de chaque Directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2014 modifié portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et de chaque directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant nomination de M. Patrick OLIVIER sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

**Arrête**

**Article 1 :** Sont désignés représentants du personnel des comités techniques de service déconcentrés (CTSD) placés auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) des Hauts-de-France et de la direction régionale de la cohésion sociale (DRCS) des Hauts-de-France, siégeant en formation conjointe de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) des Hauts-de-France, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret du 9 décembre 2020 susvisé :

**Au titre de leur mandat au CTSD de la DIRECCTE des Hauts-de-France**

En qualité de **membre titulaire** :

- Mme Annie VAN POUCKE, désignée par le SYNTEF CFDT
- M. Franck DOLLE, désigné par le SYNTEF CFDT
  
- M. Thibault VILBERT, désigné par l'UFSE CGT
- Mme Delphine MENARD, désignée par l'UFSE CGT
  
- M. Vadim HOSEJKA, désigné par FO
- Mme Virginie VOISELLE, désignée par FO
  
- Mme Sylvie DESSAY, désignée par SUD Solidaires
- M. Olivier WILLERS, désigné par SUD Solidaires
- Mme Hélène LAHAYE, désignée par SUD Solidaires
  
- Mme Patricia LANDRIN, désignée par l'UNSA ITEFA

En qualité de **membre suppléant** :

- Mme Catherine POMMART, désignée par le SYNTEF CFDT
- Mme Martine ZIELINSKI, désignée par le SYNTEF CFDT
  
- M. Kamel GRAZEM, désigné par l'UFSE CGT
- Mme Clémence LIOTARD, désignée par l'UFSE CGT
  
- Mme Véronique Marchand, désignée par FO
- Mme Sofia TERCHANI, désignée par FO
  
- M. Philippe DUFAURE, désigné par SUD Solidaires
- M. Thomas NENEZ, désigné par SUD Solidaires
- M. Edouard BOUCHE, désigné par SUD Solidaires
  
- Mme Frédérique LOQUET, désignée par l'UNSA ITEFA

**Au titre de leur mandat au CTSD de la DRCS des Hauts-de-France :**

En qualité de **membre titulaire** :

- Mme Francesca DOS SANTOS, désignée par le SYNTEF CFDT
- Madame Bénédicte GUIBARD, désignée par le SYNTEF CFDT
  
- Monsieur Moussa ALLEM, désigné par l'UFSE CGT
  
- 3 sièges UNSA ITEFA vacants

En qualité de **membres suppléants** :

- Madame Pascale STOVEN, désignée par le SYNTEF CFDT
- 1 siège SYNTEF CFDT vacant
  
- Mme Marina EL ABJANI, désignée par l'UFSE CGT
  
- 3 sièges UNSA ITEFA vacants



**Article 2 :** Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Fait à Lille, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le directeur régional

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Patrick Olivier